pro infirmis

Conseil spécialisé en assistance

pour personnes avec un handicap souhaitant engager du personnel privé pour l'assistance à domicile

Pro Infirmis Vaud

Conseil spécialisé en assistance

Offre

Le conseil spécialisé en assistance est une prestation de soutien aux personnes en situation de handicap qui souhaitent mettre sur pied l'assistance à domicile afin de mener une vie autonome dans leur propre logement. Avec le modèle de l'assistance personnelle, la personne handicapée devient employeur de ses propres assistants. La conseillère spécialisée ou le conseiller spécialisé la soutient dans ce nouveau rôle souvent complexe et la conseille pour :

- la recherche et l'engagement d'assistants : placement d'annonces, choix des assistantes et assistants, élaboration des contrats de travail, tâches administratives
- l'organisation du quotidien : coordination du personnel, organisation des suppléances lors de vacances et de maladie
- la garantie du respect des droits et devoirs de l'employeur et de l'employé.

Public cible

Le conseil spécialisé en assistance est destiné à toute personne handicapée vivant dans son propre logement et dépendant de l'aide d'autrui pour les actes de la vie quotidienne, pour exercer son travail, suivre une formation ou des études ou pour participer de manière active à la vie sociale. Il s'adresse également aux parents de mineurs.

Financement

Financement de l'assistance à domicile

Pro Infirmis examine toutes les possibilités de financement de l'assistance à domicile qui se présentent à la personne handicapée et détermine les sources de financement à activer. Depuis le 1er janvier 2012, par exemple, une contribution d'assistance peut être demandée par toutes les personnes avec un handicap percevant une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité (AI) et souhaitant engager du personnel privé. Il s'agit d'un montant horaire servant à rémunérer les assistantes et assistants. La contribution d'assistance s'adresse également aux mineurs et aux personnes dont la capacité d'exercice des droits civils est restreinte, sous certaines conditions. La demande doit être déposée auprès de l'office AI cantonal.

Financement du conseil spécialisé

L'AI alloue aux bénéficiaires de la contribution d'assistance un montant horaire de Fr. 75.– pour financer le conseil spécialisé.
Au total, elle met à disposition un montant maximal de Fr. 1'500.– qui peut être utilisé durant dix-huit mois. L'AI décide du nombre d'heures attribuées à l'assuré et, avec son accord, mandate une organisation pour lui fournir le conseil spécialisé.
Pour les personnes qui n'ont pas droit à la contribution d'assistance, d'autres sources de financement peuvent être recherchées.

Pro Infirmis Vaud vous offre également les prestations suivantes :

- **Conseil social pour les personnes en situation de handicap**
  - Est, ouest du canton et agglomération lausannoise, 058 775 34 34
  - Nord vaudois, 058 775 35 50
  - Besoins spéciaux de la petite enfance (BSPE), 021 314 73 00
- **Phare (service de relève)**
  - Pour les mineurs, 058 775 34 61
  - Pour les adultes, 058 775 34 19
- **Intégrations**
  - Service de formation à la vie autonome (SFVA), 058 775 35 15
  - Accompagnement à domicile, 058 775 34 17
  - insertH, insertion en entreprise, 058 775 34 34
- **Instance d'évaluation des besoins individuels (IEBI)**
  058 775 34 34
- **Centre de documentation spécialisée**
- **www.info-handicap.ch**
  Site d'information sur le handicap dans le canton de Vaud
- **www.procheconnect.ch**
  Plateforme d'information et d'échange pour les proches aidants
- **HandiLoge : www.info-handicap.ch**
  Le handicap ne doit pas être un frein à l'accès au logement

Conseil spécialisé en assistance
Pro Infirmis Vaud
Rue du Grand-Pont 2 bis
Case postale 7137
1002 Lausanne
Tél. 058 775 34 34
vaud@proinfirmis.ch

Pro Infirmis Vaud
Direction cantonale
Rue du Grand-Pont 2 bis
Case postale 7137
1002 Lausanne
Tél. 058 775 34 34

CCP 10-9080-6

www.proinfirmis.ch

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE
Département de la santé
et de l'action sociale
Service des assurances
sociales et de l'hébergement

2/2017

ZEWO ZERTIFIZIERT CERTIFIÉ CERTIFICATO